

Montreuil : 4 Africains squattent la maison de Louis, 75 ans... la police ne veut/peut rien faire

écrit par Christine Tasin | 22 février 2020



Illustration : la Présidente d'une association d'aide aux victimes, qui ne peut croire à ce qu'elle voit, à ce qu'elle entend...

.

Merci à Gaviva qui nous a signalé la video.

Encore une histoire de squatt. A chaque fois, les députés et politiques lèvent les bras au ciel et nous disent que, promis, croix de bois croix de fer, ils vont changer la loi qui protège les squatteurs... Rien n'est fait. Depuis 2 mois Louis ne peut plus entrer chez lui, il a peur... Et quand la responsable d'une association d'aide aux victimes intercède et demande de l'aide, le commissaire parle d'envoyer à Louis

un travailleur social, voire de le mettre sous tutelle... La responsable, avec son bon sens, a tout dit. Ce sont les délinquants qui sont protégés par la loi, au-delà de 48 h de squatt la police ne peut plus rien faire (qui a voté cette loi débile ? Qui l'a fait voter ?), il faut passer par un huissier, un avocat... bref, il faut payer pour avoir une chance de récupérer son logement sali, détruit, au bout de plusieurs mois.

La Présidente de l'association lance un appel à tous, il faut alerter députés, sénateurs, ministres, police... "pour que la loi change"....

Excellente interview de nos amis de LDC.

C'est surréaliste. J'ai mal à mon pays. J'ai mal à la France. J'ai honte.

.

Et si c'était la première fois, hélas non. Mais rien ne change. Qui a donc intérêt à ce que la loi ne change pas ? Qui a intérêt à ce que nos vieux soient chassés de leur maison par des occupants sans foi ni loi ?

Il y a 5 ans, c'était Maryvonne, 83 ans, qui était à la rue... qui a dû batailler pendant des mois pour récupérer sa maison, et dans quel état...



Maryvonne, 83 ans, à la rue : les squatteurs de sa maison

protégés par la loi...

.

Et les squatteurs connaissent la loi, ils l'affichent sur les maisons squattées, la loi du 5 mars 2007 de protection de l'enfance qui interdit qu'on mette dehors des familles avec enfants... Même quand ce ne sont pas des familles, même quand il n'y a pas d'enfants ?

La loi du 5 mars 2007 fixe les règles.

Si le propriétaire n'a entrepris aucune démarche avant 48 heures, les squatteurs peuvent invoquer la loi sur le domicile.

Et ils ne s'en privent pas.

Le texte est affiché sur la porte de la maison de Maryvonne !

Cette loi abominable a été ratifiée par :

le Président de la République : **Jacques Chirac**

Le Premier ministre, **Dominique de Villepin**

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, **Nicolas Sarkozy**

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, **Jean-Louis Borloo**

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, **Gilles de Robien**

Le garde des sceaux, ministre de la justice, **Pascal Clément**

Le ministre de la santé et des solidarités, **Xavier Bertrand**

Le ministre de l'outre-mer, **François Baroin**

Le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, **Gérard Larcher**

Le ministre délégué aux collectivités territoriales, **Brice**

Hortefeux

Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, **Philippe Bas**

Et votée par les députés et sénateurs de l'époque.

...

Et quand ce ne sont pas des migrants, ce sont des associatifs du DAL (Droit au Logement) qui investissent les logements inoccupés pour y loger leurs protégés. C'est ce qui était arrivé à Odette, en 2013, âgée de 84 ans, qui a retrouvé sa maison occupée par des familles bulgares après un séjour à l'hôpital.

<https://www.sudouest.fr/2013/07/12/ils-sont-dans-mon-lit-1112817-2780.php>

.

En 2015 encore, c'est un vieil homme de 85 ans spolié de sa maison à Bègles, et les voleurs d'afficher sur la maison leur volonté de faire des maisons vides une affaire politique, une affaire de résistance.

Le propriétaire, âgé de 85 ans, a dû s'absenter pour raisons de santé. Il ne peut plus revenir dans sa maison occupée par des squatteurs qui revendiquent leur droit à occuper la maison sauf décision de justice



▲ Par cette banderole, les squatteurs affirment leur droit à être dans la maison.
© PHOTO J.-P. T.

[Bègles : encore une maison squattée interdite à son propriétaire de 85 ans.](#)

.

Par contre, à Garges-les-Gonesse, Youcef, 76 ans avait pu récupérer son pavillon occupé par des Roumains illico presto grâce à l'intervention musclée de quelques amis du coin... Les Roumains avaient même osé faire appel à la police pour récupérer leur maison, mais les jeunes avaient tenu bon... et Youcef avait fini par récupérer son logement au bout de 2 mois.

[Maison squattée à Garges-lès-Gonesse : des jeunes de la ville délogent les occupants](#)

.

Pourtant, dès 2015, l'affaire Maryvonne avait amené députés et sénateurs à annoncer qu'ils changeraient la loi, et on nous avait juré qu'elle ait été votée...

'Désormais, le flagrant délit d'occupation peut intervenir à n'importe quel moment (et non plus pendant les premières 48 heures)'.

La nouvelle loi, proposée par la sénatrice-maire de Calais, Nathalie Bouchard, et défendue à l'Assemblée par l'élus du Nord, Marc-Philippe Daubresse (tous deux Républicains), vise à clarifier la rédaction de l'article 226-4 du Code pénal. Les forces de l'ordre pourront désormais intervenir pour flagrant délit de violation de domicile, tout au long du maintien dans les lieux, quelle qu'en soit la durée. Le maintien dans le domicile des squatteurs pourra être sanctionné en tant que tel.

<http://www.leparisien.fr/societe/la-nouvelle-loi-pour-lutter-contre-les-squatteurs-votee-a-l-unanimite-11-06-2015-4853609.php#xtor=AD-1481423551>

<http://resistancerepublicaine.com/2015/maryvonne-loi-contre-les-squatteurs-votee-a-lunanimite-au-parlement/>

.

Pourquoi n'est-elle pas mise en application ?

Y aurait-il eu des gens malhonnêtes qui n'aient jamais promulgué les décrets d'application de la loi, délibérément ?

Il faut en avoir le coeur net et interpellier députés et sénateurs sur le cas de Louis. La loi a-t-elle été votée oui ou non ?

En juillet 2019, pourtant, à Nantes, une jeune chef d'entreprise a trouvé sa maison squattée par des migrants depuis 10 jours, la police s'est déplacée cette fois, elle a constaté, elle a arrêté les migrants qui sont ressortis immédiatement, laissant la propriétaire face à un logement dévasté...

Justice variable ? Police variable ?

Nantes : elle s'absente 10 jours, sa maison est squattée et détruite par des migrants

.

Sous Macron non seulement on ne se sent plus en sécurité nulle part, mais, en sus le droit primordial, constitutionnel, à la propriété privée est piétiné. La France Mad Max c'est ici et maintenant.